



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 22 (A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, R. Duby a donné pouvoir à G. Dumas, S. Gonod a donné pouvoir à N. Chanut, V. Poli a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat, O. Verne a donné pouvoir à G. Monerrat)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le sept juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM Billoudet G., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrugge M., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Duby R. (a donné pouvoir à Dumas G.), Gonod S. (a donné pouvoir à Chanut N.), Poli V. (a donné pouvoir à Renoud-Lyat C.), Verne O. (a donné pouvoir à Monerrat G.), et MM Bornarel R., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

Secrétaire de séance : Nathalie Chanut

Objet : Subvention exceptionnelle au profit du Moto Club de Feillens

Monsieur le Maire explique que le moto Club de Feillens fait régulièrement l'objet de plainte des riverains relatives au bruit des motos qui tournent sur le terrain. Après discussion avec les riverains d'une part, et les dirigeants du Moto Club d'autre part, ces derniers ont accepté d'équiper toutes les motos de leurs adhérents de réducteurs de bruit.

Ces réducteurs ont été achetés auprès de la Fédération Française de motocyclisme et sont homologués par cette dernière. L'achat de 80 réducteurs s'élève ainsi à 5 200 €. Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50% de cette facture déjà acquittée, et d'accorder au Moto Club de Feillens une subvention exceptionnelle de 2 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle au Moto Club de Feillens d'un montant de 2 600 €.

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,